|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **REPUBLIQUE DU SENEGAL**  UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI  -----------------------------------------  **MISSION PERMANENTE DU SENEGAL AUPRES**  **DE L’OFFICE DES NATIONS UNIES A GENEVE**  **----------------------------------------------------** | Description : armoiries | **Genève, le** |

**Déclaration du Sénégal lors du passage du Sri Lanka à la 28ème session de l’EPU**

**07 novembre 2017**

Monsieur le Président,

Le Sénégal souhaite la bienvenue à la délégation du Sri Lanka et la félicite pour la qualité du rapport national.

Le Sénégal salue les avancées démocratiques réalisées par le Sri Lanka depuis 2015 qui ont permis d’améliorer la situation des droits de l’homme dans le pays. Le Sri Lanka est devenu partie à plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits de l’homme, mettant ainsi en œuvre la plupart des recommandations acceptées lors de son passage au 2ème cycle de l’EPU.

Il est heureux aussi de relever que l’indépendance de la Commission sri-lankaise des droits de l’homme a été renforcée à la suite de l’adoption du dix-neuvième amendement à la Constitution, le 15 mai 2015, de même qu’un Plan d’action national en faveur des droits de l’homme a été élaboré.

Dans un esprit constructif, le Sénégal voudrait formuler les recommandations suivantes au Sri Lanka :

* Ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
* Lutter davantage contre toutes les formes de discriminations en mettant l’accent sur les groupes vulnérables.

Pour conclure, le Sénégal souhaite plein succès au Sri Lanka dans la mise en œuvre des recommandations acceptées.

Je vous remercie de votre attention.